

# Délibération du Conseil Municipal

## Séance du 28 janvier 2026



Date de la convocation :  
**21 janvier 2026**

Membres	18
<b>Présents</b>	<b>18</b>
Pouvoirs	0
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-huit janvier à dix-neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

**Date de la convocation :** 21 janvier 2026

**Membres présents :**

Monsieur Gilles THIBAULT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Philippe JAMET, Madame Brigitte DELANOUYE, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAULT, Madame Lydie ROGER, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Guillaume DELANOUYE, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS.

**Membre excusé : /**

**Membre excusé ayant donné pouvoir : /**

**Membre absent : /**

**Secrétaire de séance :** Guillaume DELANOUYE

**DCM : 2026-01-004**

**7.1 – Demande de subvention**

**Installation d'une bâche à eau DECI - Rue du Grand Pré - Approbation du projet et demande de subvention DETR 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du renforcement des dispositifs de lutte contre l'incendie sur le territoire communal, il est envisagé d'implanter une bâche à eau communale Rue du Grand Pré, afin d'assurer une meilleure couverture en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Le secteur de la rue du Grand Pré présente actuellement une insuffisance de couverture incendie et n'est pas desservi par des dispositifs conformes aux exigences réglementaires et aux préconisations du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 37).

Le Conseil Municipal a, par délibération du 9 juillet 2025, autorisé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°396 d'une superficie de 4 ares 08 centiares, propriété de M. Anthony BEAUJEON, pour un montant de 1 €, en vue de l'implantation de cette réserve incendie.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui le projet complet d'installation de cette bâche à eau et sollicite l'approbation du Conseil Municipal.

Transmis en Préfecture le	<b>29/01/2026</b>
Reçu en Préfecture le	<b>29/01/2026</b>
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-20260128-2026-01-004-DE</b>	
Publication électronique le	<b>29/01/2026</b>

## Présentation du projet

Le projet consiste en l'installation d'une citerne souple de 180 m<sup>3</sup> certifiée QB/CSTB (dimensions : 10,36 x 14,17 x 1,60 m) avec les aménagements nécessaires (préparation plateforme, clôture de sécurisation de 80 ml et portillon d'accès).

## Plan de financement

Le coût prévisionnel global du projet s'élève à 15 312,32 € HT, soit 18 374,78 € TTC, réparti comme suit :

Poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC
Acquisition foncière et frais de notaire(estimation)	801,00 €	801,00 €
Installation et clôture (ARROUEST)	13 782,17 €	16 538,60 €
Imprévus (5%)	729,15 €	874,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 312,32 €</b>	<b>18 374,78 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention DETR sollicitée (40%) : 6 124,93 € HT
- Autofinancement communal : 9 187,39 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'installation d'une bâche à eau destinée à la défense extérieure contre l'incendie, situé rue du Grand Pré sur la parcelle cadastrée section AH n°396, tel que présenté ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant total de 15 312,32 € HT (18 374,78 € TTC) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026 auprès des services de l'Etat pour un montant de 6 124,93 € HT, représentant 40% du cout total HT du projet ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume DELANOUÉ**



Le Maire,  
**Gilles THIBAULT**

  
